

# *Procès-verbal du Conseil Municipal*

## *Séance du 5 avril 2018*

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VARENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur RAMBAULT Pierre, Maire de SAINT-VARENT.

✘ **Date de convocation du Conseil municipal : 30 mars 2018.**

■ **ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. RAMBAULT, M. MATHE, Mme RIVEAULT, Mme BERNARD, Mme ALLAIN, Mme DUCHEZ, Mme JOSQUIN, M. TALBOT, M. DEHAY, M. FUSEAU, M. AUBER, M. VOYER, Mme ROTUREAU.

■ **ABSENTS EXCUSÉS** : M. ROY, M. GAUTHIER, Mme BILLY, Mme PLOYEZ.

■ **PROCURATIONS** :

↳ Jean-Paul ROY à Jérôme VOYER.

↳ Béatrice BILLY à Pierre RAMBAULT.

**Nombre de Conseillers** :    ➡ en exercice : 17    ➡ présents : 13    ➡ votants : 15

✘ Madame Séverine ROTUREAU a été élue secrétaire de séance.

*L'ordre du jour comprend 10 points.*

✚ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une décision prise en vertu des délégations qui lui sont accordées :

**N° 2018-003**

### **CONVENTION POUR LE CONTROLE DES PRISES D'INCENDIE SITUÉES SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE**

**Le Maire de la Ville de Saint-Varent,**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 déléguant au Maire la passation des marchés n'excédant pas 15 000 € H.T. ;

### **DÉCIDE**

1) De passer une convention avec le Syndicat du Val de Loire pour le contrôle des prises d'incendie situées sur le réseau d'eau potable, avec une périodicité de 3 ans.

Le montant de la prestation annuelle est fixé à 15 € H.T. par an et par poteaux d'incendie.

2) D'informer le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

SAINT VARENT, le 22 mars 2018.

Reçu en Sous-Préfecture

79 - BRESSUIRE - le 12-04-2018

1)

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.**

2)

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**  
**DE LA TRESORERIE DE THOUARS**  
**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Le Conseil Municipal de SAINT-VARENT, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre RAMBAULT, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2°) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

⇒ **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Reçu en Sous-Préfecture

79 - BRESSUIRE - le 12-04-2018

3)

**AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**BUDGETS ANNEXES ET BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'après l'approbation du compte administratif 2017, il faut affecter le résultat d'exploitation de l'année 2017.

**LOTISSEMENT DU THOUARET**

**- FONCTIONNEMENT**

Dépenses	209 732,12 €.
Recettes	209 732,12 €.

**- INVESTISSEMENT**

Dépenses	230 228,54 €.
Recettes	209 629,72 €.

soit un **déficit de** **20 598,82 €.**

**COMMERCE ANCIENNE MAISON DE LA PRESSE**

**- FONCTIONNEMENT**

Dépenses	14 785,47 €.
Recettes	26 502,29 €.

soit un **excédent de** **11 716,82 €.**

<b>- INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	25 194,35 €.	
Recettes	13 477,53 €.	
soit un <b>déficit de</b>		<b>11 716,82 €.</b>

### **CONSTRUCTION ENSEMBLE COMMERCIAL**

<b>- FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	54 770,06 €.	
Recettes	78 310,53 €.	
soit un <b>excédent de</b>		<b>23 540,47 €.</b>

<b>- INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	60 139,43 €.	
Recettes	36 598,96 €.	
soit un <b>déficit de</b>		<b>23 540,47 €.</b>

### **COMMUNE**

<b>- FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	1 884 103,32 €.	
Recettes	2 375 570,82 €.	
soit un <b>excédent de</b>		<b>491 467,50 €.</b>

<b>- INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	712 976,08 €.	(restes à réaliser 160 942,00 €.)
Recettes	416 736,44 €.	(restes à réaliser 111 724,00 €.)
soit un <b>déficit de</b>		<b>296 239,64 €.</b>

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017</b>		
<b>COMMERCE ANCIENNE MAISON DE LA PRESSE</b>		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 718,65
<b>RESULTAT AU 31/12/2016</b>	EXCEDENT	26,58
	DEFICIT	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2017</b>		11 716,82
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		11 716,82
Affectation complémentaire en réserves		
Affectation à l'excédent reporté "002" (report à nouveau créditeur)		0,00

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017</b>		
<b>ENSEMBLE COMMERCIAL</b>		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		24 061,01
<b>RESULTAT AU 31/12/2016</b>	EXCEDENT	0,00
	DEFICIT	

<b>EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	23 540,47
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	23 540,47
Affectation complémentaire en réserves	
Affectation à l'excédent reporté "002" (report à nouveau créditeur)	0,00

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 COMMUNE</b>	
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	387 850,00
<b>RESULTAT AU 31/12/2016</b>	<b>EXCEDENT</b> 216 632,26
	<b>DEFICIT</b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	491 467,50
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	345 458,00
Affectation complémentaire en réserves	
Affectation à l'excédent reporté "002" (report à nouveau créditeur)	146 009,50

- Les excédents ou les déficits d'investissement des budgets seront reportés à l'article "001"  
*excédent d'investissement reporté ou déficit d'investissement reporté.*

Reçu en Sous-Préfecture  
79 - BRESSUIRE - le 12-04-2018

**4)**

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales.

Il rappelle que les taux actuels sont fixés de la manière suivante :

- ♦ Taxe d'habitation : 13,86 %
- ♦ Taxe sur le Foncier Bâti : 17,53 %
- ♦ Taxe sur le Foncier Non Bâti : 62,56 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↪ **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2018.

Reçu en Sous-Préfecture  
79 - BRESSUIRE - le 12-04-2018

**5)**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Reçu en Sous-Préfecture  
79 - BRESSUIRE - le 12-04-2018

6)

## MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses engendrées par les travaux de rénovation du centre de loisirs et du relais assistantes maternelles ont donné lieu à l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement de la manière suivante.

### AUTORISATION DE PROGRAMME EN DEPENSES:

N° AP/CP	OPERATION	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
1	Rénovation centre de loisirs et RAM	546 952 €	144 580 €	402 372 €

### AUTORISATION DE PROGRAMME EN RECETTES :

N° AP/CP	OPERATION	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
1	Rénovation centre de loisirs et RAM (subvention TEPCV)	273 600 €	109 440 €	164 160 €

Compte-tenu des derniers avenants, il convient de modifier l'autorisation de programme et de crédits de paiement de la manière suivante

### AUTORISATION DE PROGRAMME EN DEPENSES:

N° AP/CP	OPERATION	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
1	Rénovation centre de loisirs et RAM	547 356 €	144 580€	406 467 €

### AUTORISATION DE PROGRAMME EN RECETTES :

N° AP/CP	OPERATION	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
1	Rénovation centre de loisirs et RAM (subvention TEPCV)	273 600 €	109 440 €	164 160 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification et la nouvelle répartition de l'autorisation de programme et des crédits de paiement susvisés.

Reçu en Sous-Préfecture

79 - BRESSUIRE - le 12-04-2018

7)

## FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES ANNÉE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du Conseil Départemental une demande de contribution financière de la Commune au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes. Il s'agit d'accompagner des projets individuels ou collectifs de jeunes âgés de 18 à 25 ans, en difficultés financières, afin de favoriser leurs démarches d'insertion socio-professionnelle. Ce fonds est financé par le Département, auquel peuvent s'associer les communes ou leurs groupements, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, et les organismes de protection sociale.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est signataire de cette convention depuis 2000 et propose de renouveler cette contribution de 0,15 € par habitant, soit 375,00 € pour l'année 2018 (population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 2 500 habitants).

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, celui-ci, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que la Commune de Saint-Varent apportera, pour l'exercice 2018, une contribution au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes de 0,15 € par habitant, soit 375,00 €.

Cette contribution sera imputée au Compte 6558 "Autres contributions obligatoires" du Budget principal de la Commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer la convention de participation financière avec le Conseil Départemental.

Reçu en Sous-Préfecture

79 - BRESSUIRE - le 12-04-2018

8)

## **EFFACEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET TELEPHONIQUES - RUE DES BOURNAIS**

### **ATTRIBUTION DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rénovation du centre de loisirs et du relais assistantes maternelles étant en cours de finition, il est souhaité refaire une nouvelle clôture en retrait de celle existante afin d'agrandir le trottoir. Or, des poteaux d'éclairage public et téléphoniques sont à déposer pour que le trottoir soit rendu accessible à tous. Il est donc nécessaire d'effacer les réseaux d'éclairage public et téléphoniques situés face au centre de loisirs, rue des Bournaiss.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Société DELAIRE d'un montant de 15 922 € H.T., soit 19 106,40 € T.T.C. pour réaliser ces travaux d'effacement, et l'offre de la société ORANGE pour les études et travaux de câblage téléphoniques, d'un montant de 1 453,45 € H.T.

La dépense est inscrite à l'article 21538 - opération 170 du budget de la commune.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de l'offre de la Société DELAIRE d'un montant de 15 922 € H.T., soit 19 106,40 € T.T.C. et l'offre de la société ORANGE d'un montant de 1 453,45 € H.T.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous les documents se rapportant à ces marchés y compris la convention avec la société ORANGE.

Reçu en Sous-Préfecture

79 - BRESSUIRE - le 12-04-2018

9)

## **REALISATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation, par le SDIS 79, du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) dont l'objectif est de connaître l'état de l'existant de la défense incendie, les carences constatées et les évolutions prévisibles des risques à venir.

Le montant de cette étude s'élève à 3 400 € déduction faite d'une journée d'étude financée par les points collectés au Club Employeurs.

Il propose également de demander une subvention à hauteur de 50 % du montant de la mission, au Conseil Départemental des Deux-Sèvres dans le cadre de la dotation Aide à la décision de CAP 79, soit 1 700 €. Le reste de la dépense sera autofinancé par le budget communal.

La dépense sera inscrite à l'article 2031 - opération 170 du budget de la commune.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, celui-ci avec 14 voix favorables et une abstention :

- **DÉCIDE** de réaliser le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) avec le SDIS 79 et de signer la convention de partenariat correspondant.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention à hauteur de 50 % du montant de l'étude, au Conseil Départemental des Deux-Sèvres dans le cadre de la dotation Aide à la décision de CAP 79, soit 1 700 €.

Reçu en Sous-Préfecture

79 - BRESSUIRE - le 12-04-2018

10)

### **RENOVATION DU CENTRE DE LOISIRS ET DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES AVENANT N° 1 AU LOT N° 7**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de passer l'avenant n°1 au lot n° 7 : Courants forts et faibles du marché de rénovation du centre de loisirs et du relais assistantes maternelles conclu avec la société LUMELEC.

Concernant cet avenant, il comprend une liaison informatique entre les bureaux du Centre Socioculturel du Saint-Varentais et le centre de loisirs, la fourniture et la pose d'une baie de brassage informatique et la pose de 2 lecteurs de badge supplémentaires, pour un montant H.T. de 3 075,15 €. Les crédits seront imputés à l'article 2313 – Opération 193 du budget principal.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal lequel, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la signature par Monsieur le Maire, ou à défaut par un de ses adjoints, de l'avenant précité.

Reçu en Sous-Préfecture

79 - BRESSUIRE - le 12-04-2018

11)

### **DEMANDES ET QUESTIONS DIVERSES**

- M. MATHE fait part des soucis de fonctionnement du site Internet. Un changement de prestataire entraînerait un nouvel investissement car il n'est pas possible de récupérer les bases du site.

- M. FUSEAU demande si une enveloppe budgétaire est prévue pour la commission communale "environnement et cadre de vie". M. le Maire répond affirmativement.

- M. le Maire informe les conseillers que le logement situé 34 rue Novihéria va être reloué à une famille en cours d'expulsion.

-----  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 48.*

*La Secrétaire de séance,  
Séverine ROTUREAU.*

*Le Maire,  
Pierre RAMBAULT.*